

N/REF : 21/10/2025 18H20 C:024888 I:30462

CITYA DAUPHINE IMMOBILIER

V/Appel du Mardi 21/10/2025 a 18H20

**23 RUE HOCHÉ
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 2 ESSARTS
2 CHEMIN DES ESSARTS
38000 GRENOBLE

Fontaine, le 09 Décembre 2025

Référence Marché: CT Interv.Mult-Techn.d'Urgence

LOCALISATION : ALLEE 2 CHEMIN DES ESSARTS - PARTIES COMMUNES - CONTACT MME SEFLEK -

MOTIF : FUITE GAINÉ TECHNIQUE

Donneur d'ordre : Mme A-C FRASSATI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite d'eau dans les parties communes a l'intérieur de l'immeuble.

LE 21/10/2025 A 19H15 :
RECHERCHE DE FUITE SUR COLONNE EVACUATION REMPLACÉE PAR UNE SOCIÉTÉ DE PLOMBERIE.
LA FUITE PROVIENT DU RACCORDEMENT MANCHON EVACUATION A L'ENTRÉE DE LA COLONNE.
RECOLLAGE DU MANCHON.
CONTROLE ETANCHEITE.

OBSERVATIONS : KK AB Email envoyé le 20/11/25 a 15H21
MP AB Email envoyé le 22/10/25 a 07H46 Mme A-C FRASSATI
MP AB Email envoyé le 22/10/25 a 07H45 Mme C TROTTIER
MERCI DE TRANSMETTRE UN ORDRE DE SERVICE POUR LA FACTURATION DES TRAVAUX

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

FACTURE N° 5120160

distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau.

Ainsi, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions / déplacements que nous arrivons à déterminer l'origine exacte de la fuite.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Forfait Interv.	Plomberie <= 2H00	1	369,95
				369,95
		TOTAL H.T.		369,95
		T.V.A. a 10,00%		36,99
		TOTAL T.T.C.En EURO		406,94

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN